

AVIS DE LA CIRCULATION

Règlement général de la circulation – modification à durée déterminée – Leudelage, Rue de la Forêt no. 11

Le Collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public, qu'en sa séance du 31 octobre 2025 les dispositions qui suivent ont été décidées dans l'intérêt d'une modification à durée déterminée du règlement général de la circulation :

Art 1^{er} :

Le **13 novembre 2025 de 10h00 à 18h00** dans la :

- Rue de la Forêt devant l'immeuble no. 11
sur le tronçon concerné par les travaux de manutention (20 mètres).

tout stationnement / parcage de véhicules est interdit.

Cette interdiction est indiquée par le signal C,18 .

Art. 2 :

Une signalisation adéquate sera mise en place.



Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER
Vanessa BALDASSARRI
Jean-Pierre ROEMEN